

Ecole de Brioux sur Boutonne  
12, avenue de Poitiers 79 170 Brioux-sur-Boutonne  
09-71-27-51-32  
[ce.0790669Y@ac-poitiers.fr](mailto:ce.0790669Y@ac-poitiers.fr)  
Site internet : <http://sitesecoles.ac-poitiers.fr/brioux-sur-boutonne/>

## **INFORMATIONS AUX PARENTS : Rentrée scolaire 2020/2021**

### **1) Rythmes Scolaires :**

L'école de Brioux-sur-Boutonne fonctionne sur le rythme de la semaine de 4 jours 1/2 :

#### **Les horaires**

|            | Ouverture du portail | Début de la classe | Fin de la classe          |
|------------|----------------------|--------------------|---------------------------|
| Matin      | 8h40                 | 8h50               | 12h<br>(mercredi : 11h50) |
| Après-midi | 13h20                | 13h30              | 15h35                     |

**Rappel :** à l'heure de fin de classe, les élèves sont encore... en classe ! Le temps qu'ils rangent leurs affaires, s'habillent pour sortir et se lavent les mains, il peut se passer quelques minutes avant qu'ils ne se présentent à la grille. Merci de votre patience...

#### **En cas de retard**

Si votre enfant arrive à l'école après le début de la classe, il doit absolument être accompagné jusqu'au portail de l'école par un adulte.

#### **En cas d'absence**

Si votre enfant ne vient pas à l'école, il faut :

- appeler l'école le jour-même **AVANT 9H** pour avertir de l'absence, de son motif et de sa durée estimée (il faudra rappeler si cette durée se prolonge)
- écrire un mot dans ce cahier de liaison.

Nous sommes tenus de signaler à la Direction Académique tout enfant manquant plus de 4 demi-journées dans le mois, sans motif valable.

### **2) Protocole sanitaire du 26 août 2020, mis en place pour cette rentrée :**

Entrer et sortir par le stade.

Il est demandé à TOUS les parents de venir **masqués**, (même aux abords de l'école), de respecter la distanciation physique et d'éviter de rentrer dans les locaux.

Un enseignant sera à l'accueil ; les élèves iront **directement se laver les mains** dans les toilettes sous la surveillance d'un adulte, puis iront directement en classe où un enseignant les guidera.

Le sens de circulation propre à chaque cour et le marquage au sol resteront en place.

Pour les élèves qui viennent à vélo, entrer par la grille, à pied et déposer son vélo dans le garage à vélo.

Il est rappelé qu'en dehors des heures scolaires, les enfants ne sont plus sous la responsabilité des enseignants :

- en cas d'absence des parents, les enfants seront confiés aux animateurs des TAP ou aux agents communaux (à la cantine).

- lors des déplacements entre l'école et les transports scolaires ou la garderie, les élèves sont placés sous la responsabilité des agents communaux. Les parents sont donc priés de recommander à leurs enfants la plus grande prudence sur ces trajets.
- **Si les parents sont présents à l'intérieur de l'école, (le masque reste obligatoire), ils sont responsables de leur(s) enfant(s).**

**Lavage des mains :** Le lavage s'effectuera à l'eau et au savon. Une serviette jetable sera utilisée pour se sécher les mains. Les serviettes seront jetées dans des poubelles sans couvercle.

Un lavage des mains sera effectué, au minimum, à l'arrivée de l'école, après chaque passage aux toilettes, après les récréations et avant et après la pause méridienne.

**Aération des classes :** Les classes seront aérées (10 à 15min) avant l'arrivée des élèves, à chaque récréation, à la pause méridienne, ainsi qu'après le départ des élèves.

### **Echanges :**

- La mise à disposition **d'objets partagés au sein d'une même classe** ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) **est permise** à l'intérieur des locaux.

- Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre **lorsqu'elle est matériellement possible**, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

**Chaque élève devra avoir tout son matériel.**

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.

### **Obligations des parents :**

Les parents seront tenus de prendre la température de leur(s) enfant(s) avant de quitter la maison. **Les élèves présentant une température supérieure à 38°C, ou des symptômes du COVID devront rester à la maison.**

**Tout élève ou adulte présentant un ou plusieurs symptômes du COVID à l'école sera isolé, un masque lui sera donné. Les parents de l'élève seront contactés et devront venir chercher leur enfant dans les meilleurs délais en respectant les gestes barrières.**

Ils seront invités à consulter leur médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant

En cas de test positif, les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.

Les parents ne seront pas autorisés à entrer dans l'école.

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas obligatoire, mais si les parents le souhaitent, et si les enfants sont en mesure de le porter sans risque de mauvais usage, ils sont autorisés. Il appartiendra aux parents d'en fournir à leur(s) enfant(s).

**Avant la rentrée, il appartient aussi aux parents de sensibiliser au maximum leur**

enfant afin de le préparer aux nouvelles conditions de vie à l'école, de vérifier les troussees et de fournir à son enfant une gourde.

### **3) Il est interdit d'apporter à l'école :**

- des objets de valeur, dangereux ou inutiles (bijoux, argent...)
- un téléphone portable, une console de jeu, un lecteur mp3...

**Concernant les autres affaires personnelles, il faut demander l'autorisation de l'enseignant.**

### **4) Hygiène :**

Les élèves doivent se présenter à l'école dans un état de propreté convenable. IL est recommandé en particulier de veiller aux poux. Leur apparition doit être signalée à l'école, ceci dans l'intérêt général. N'oubliez pas de traiter la chevelure mais aussi, le cas échéant, les vêtements de l'enfant et les draps.

**Les enseignants ne sont pas habilités à administrer des médicaments en dehors d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé, en cas de maladie chronique) même sur présentation d'une ordonnance.**

### **5) Fiche de renseignements :**

Votre enfant recevra la fiche de renseignements préalablement remplie de l'année précédente le mardi 01 septembre.

Merci de modifier au **crayon rouge** les éventuels changements (n° de téléphone, adresse, ...) **pour le lundi 14 septembre** et de signaler par la suite et rapidement tous changements, numéros de téléphone, adresse, ... au cours de l'année scolaire.

### **6) Calendrier scolaire : 2020-2021**

|                                             |                                                                                                   |
|---------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b><u>Rentrée scolaire 2019</u></b>         | Jour de reprise : mardi <b>1 septembre</b> 2020                                                   |
| <b><u>Vacances de la Toussaint 2019</u></b> | Fin des cours : vendredi <b>16 octobre</b> 2020<br>Jour de reprise : lundi 2 <b>novembre</b> 2020 |
| <b><u>Vacances de Noël 2019</u></b>         | Fin des cours : vendredi <b>18 décembre</b> 2020<br>Jour de reprise : lundi 4 <b>janvier</b> 2021 |
| <b><u>Vacances d'hiver 2020</u></b>         | Fin des cours : vendredi 06 <b>février</b> 2021<br>Jour de reprise : lundi <b>22 février</b> 2021 |
| <b><u>Vacances de printemps 2020</u></b>    | Fin des cours : vendredi <b>09 avril</b> 2021<br>Jour de reprise : lundi <b>26 avril</b> 2021     |
| <b><u>Pont de l'Ascension 2020</u></b>      | Fin des cours : mercredi 12 <b>mai</b> 2021<br>Jour de reprise : lundi 17 <b>mai</b> 2021         |
| <b><u>Grandes vacances 2020</u></b>         | Fin des cours : mardi <b>06 juillet</b> 2021                                                      |

**Signature du représentant légal :**